

INTRODUCTION

par Pierre **DONADIEU**¹

Monsieur le Président, monsieur le secrétaire perpétuel, chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Préparée par François Papy, la séance de l'Académie d'aujourd'hui à trois objectifs. Le premier est de prolonger la séance du 10 juin 2015 consacrée aux lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010. Ces deux lois, issus du Grenelle de l'environnement de 2007, portaient respectivement sur la création d'une trame verte et bleue et sur celle de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Il y a deux ans, nous avons esquissé ici un premier bilan du lancement de cette politique publique avec les exposés d'un scientifique, d'une responsable de cette action au ministère de l'Environnement et d'un professionnel du paysage. Il nous faut aller plus loin à la lumière des travaux de recherche effectués depuis.

Le deuxième objectif aujourd'hui est donc d'étudier la pertinence et la mise en œuvre de ces politiques par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Celui-ci a lancé, en février 2011, un programme de recherche, dit DIVA 3, intitulé « Continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces ». Cette séance en présentera les principales conclusions à partir des résultats de quelques-uns des onze projets de recherche de ce programme.

Le troisième objectif est de préparer ainsi la séance suivante, la dernière de l'année académique. Elle sera consacrée aux questions de construction territoriale des paysages ruraux qui trouvent des réponses dans les politiques publiques nationales de paysage. Elle élargira la question de l'évaluation des politiques publiques agricoles à celles des politiques de paysages dans l'espace rural.

¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France, Professeur émérite en sciences du paysage de l'ENSP de Versailles-Marseille.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES PAYSAGES AGRICOLES
Séance du 7 juin 2017

Au cours de cette séance, nous écouterons d'abord Françoise Burel qui rappellera comment l'hétérogénéité des paysages agricoles permet de réguler la diversité des espaces, utile à la bonne santé des cultures. Et surtout comment, entre les structures paysagères, c'est à dire les cultures, les prairies, les bois, les haies, et les bords des cours d'eau s'organisent les continuités écologiques, et quels enseignements il faut en tirer pour les pratiques agricoles et la biodiversification des milieux cultivés.

Puis Jacques Baudry et François Papy montreront que la diversité des différents types de paysages agricoles, obtenue dans l'espace et au cours du temps, engendre des continuités écologiques de natures différentes. Ils indiqueront comment les pratiques collectives d'aménagement et de culture peuvent produire une biodiversité ordinaire dans laquelle abondent des populations d'auxiliaires des cultures et, au contraire, se réduisent leurs bioagresseurs. Ces pratiques dépendent, préciseront-ils, des représentations que les agriculteurs se font de l'environnement et qui ne sont pas directement liées aux systèmes de production.

Enfin, avant le débat et la conclusion de François Papy, dans la troisième intervention, Pierre-Henri Bombenger, Corrine Larrue, Armelle Caron et Jacques Baudry analyseront comment est mis en place, à différentes échelles territoriales, un type de continuité particulier : la trame verte prévue par les schémas territoriaux de cohérence écologique. Ils présenteront des résultats qui mettent en évidence les freins qui apparaissent entre les différentes échelles institutionnelles (nationales, régionales, intercommunales et communales). Ils montreront notamment que la politique de la trame verte et bleue s'hybride souvent mal avec les autres politiques publiques territoriales à incidence spatiale.

C'est le cas des documents d'urbanisme comme les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme qui, il faut le préciser, intègrent directement ou indirectement les résultats d'autres outils des actions paysagères. Ce qui concerne en particulier les plans de paysage, les chartes de paysage, les atlas de paysage et les observatoires photographiques de paysage depuis une vingtaine d'années.

Nous le verrons plus en détail dans la prochaine séance du 14 juin qui abordera plus largement les politiques publiques de paysage interministérielles dans le milieu rural et les problèmes que posent leur mise en œuvre et leur évaluation.

Je vous donne rendez-vous dans une semaine. En attendant, je vous souhaite une excellente séance.